

Argèles sur Mer, le 15/07/2020



Objet : Avis concernant la demande de Permis d'Aménager de la SAS DOMAINE DES CHENES VERTS, représentée par M. NAMIECH Grégory, pour le projet de création du lotissement « Domaine des Chênes Verts », composé de 40 macro-lots, constitués de 493 logements maximum, Lieu-dit « Nèguebous Sud » Parcelles AV 3 pp, sur le territoire de la commune d'ARGELES SUR MER.

Dossier N° : PA.066.008.20. A.0002

AVIS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Nous accusons réception en date du **09/04/2020** de votre demande concernant l'objet ci-dessus mentionné, après examen du dossier par nos services, nous émettons un **avis favorable** sur ce projet **sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions indiquées ci-dessous.**

Après examen du dossier par nos services, nous émettons un **avis favorable, sous réserve, sur ce projet** au motif suivant :

Le réseau et la station d'épuration de la commune d'ARGELES connaissent en période estivale une charge qui sollicite la capacité totale d'une partie des équipements pendant la quinzaine de pointe.

Cette situation conduit à constater que **le renforcement des ouvrages principaux est nécessaire** et fait actuellement l'objet à la fois de l'actualisation du Schéma Directeur d'assainissement et d'une étude générale en cours. Le programme de travaux de renforcement correspondant sera produit à l'issue de ces deux études.

Toutes les Orientations d'Aménagement et de Programmation auront désormais un impact sur la saturation des équipements en période de pointe.

Pour ce qui relève de la conception du réseau dans l'emprise du projet, les dispositions adoptées ne soulèvent pas d'incohérence **sous réserve** que le programme de travaux intègre les **prescriptions** indiquées ci-dessous :

I - Généralités :

L'ensemble des travaux devra se conformer aux prescriptions techniques du Fascicule N°71 du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) : « Fourniture et pose de canalisations d'eaux usées, accessoires et branchements », ainsi qu'aux prescriptions techniques de service de la **CDC Albères et Côte Vermeille tels que noté dans le Cahier des charges lotissements et Station de relevage joint avec Avis.**

II : Collecteurs Eaux Usées, Branchements et station de Relevage :

-Le collecteur d'eaux usées situé sous la voirie d'accès au lotissement, devra être d'une section de Ø 315 PVC CR8, sur le tronçon allant du Giratoire de l'Avenue D'Hürth, jusqu' à la Station de Relevage du lotissement. (Voir plan).

- Le regard d'arrivée au poste de relevage, devra être positionné de façon à pouvoir poser une sortie en attente en Ø 315. (Voir plan).

-Les raccordements des réseaux sur le collecteur principal en Ø 315 devront être réalisés avec un angle de 45° afin d'assurer un bon écoulement hydraulique.

-Intersections de RV 9, RV 7, RV 6, RV 5, RV 4 et RV 3. (Voir Plan).

Tout manquement aux dispositions énoncées ci-dessus pourra entraîner le refus de réception du chantier par les services de la Communauté de Communes des Albères/Côte Vermeille.

François MANCEBO
Contrôleur de Travaux au Service Assainissement



plan réseaux huiles assainissement
modifié et annoté par F MANCEBO.



Argelès-sur-Mer, 21/07/2020

Référence : 2020-070DT

Objet : Avis concernant la demande de Permis d'aménager déposé par la SAS DOMAINE DES CHENES VERTS représentée par M. NAMIECH Grégory, concernant la réalisation d'un lotissement « Domaine des chênes verts » composée de 493 logements, Parcelles AV 3pp, Lieu-dit « Nèguebous Sud », sur le territoire de la Commune d'ARGELES SUR MER.

Dossier N° : PA.066.008.20. A.0002

SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC :

Nous accusons réception, en date du **09/04/2020**, de votre demande concernant l'objet ci-dessus mentionné. Après examen du dossier par nos services, nous émettons un **avis défavorable** sur ce projet.

En effet, vous devez nous faire parvenir :

- L'étude préalable d'éclairage avec une valeur moyenne de 7.5 lux
- Le poste sur lequel sera repris le réseau
- Le plan du réseau d'éclairage ainsi que le nombre de départ
- Le type d'appareil utilisé
-

L'ensemble des travaux devra se conformer aux prescriptions techniques de l'éclairage public.

Service Eclairage Public
Alain GOUGES

Argelès sur Mer – Banyuls sur Mer – Cerbère – Collioure – Laroque des Albères – Montesquieu des Albères
Palau del Vidre – Port Vendres – Saint André – Saint Genis des Fontaines – Sorède – Villelongue dels Monts